

A

**Monsieur le Gérant de l'entreprise
BENTOUMI SALIM**
**Adresse : cite CHOUHADA N°01 LOT 49 Local 01
AIN KARMA WILAYA EL TARF**

OBJET : Mise en demeure N°01**Projet de : Travaux de réseau ODN cité 300 LOGTS ZORAMI**

Contrat N°: AT/DO36/SDFS/DAL/43/2024
Bon de commande N° : 88/2024 du 24/06/2024
Ordre de Service ODS N° 110/2024 du 24/06/2024
PV de Constat Du 01/08/2024

Faisant suite à la suspension de la réception provisoire en date du 28/07/2024 et la visite chantier en date du 24/09/2024 du projet cité en supra, vu les réserves constatées ci-dessous énumérées qui ne répondent pas aux exigences des prescriptions techniques du cahier des charges, vu l'expiration du délai de 02 jours qui vous a été accordé pour le lever des réserves suivants :

- Fixation de lovage au niveau ODB.
- Erreur étiquetage au niveau ODB, joint et SRO.
- Pas de signal au niveau ODB.
- Manque fiche test et mesure.
- Manque dossier technique.

À cet effet, vous êtes mis en demeure de lever ces réserves dans un délai ne dépassant pas huit (08) jours, faute de quoi votre contrat sera résilié aux torts exclusifs de votre part et le payement des travaux conformes suspendu.

Par conséquent votre entreprise sera interdite de soumissionner aux marchés d'Algérie télécom pendant une période qui dépend de l'ampleur de la situation de retard sur la livraison des travaux qui est d'une année au minimum.



**Le Directeur Opérationnel
d'Algérie Télécom EL TAREF**

Le Directeur Opérationnel des Télécommunications

Abdelmoussa **BOUCHOUAREB**